

Mention et spécialité

Par **tholme17**, le **04/08/2015** à **20:57**

Bonjour à tous,

Je suis inscrit en M1 mention droit des affaires spécialité droit social.

Ma question est une question de forme: avec un tel M1 puis-je dire que j'ai un M1 en droit des affaires ou un M1 en droit social ?

Je pose la question par rapport aux M2 qui m'intéresseraient à l'avenir et qui demanderaient un M1 droit des affaires.

Merci ! =)

Par **sorrow94**, le **07/08/2015** à **00:06**

Tout dépend de la maquette de ton M1, si tu n'as que des matières de droit des affaires (droit des procédures collectives, bancaire, crédit, société etc.) et qu'une seule de droit social, c'est un M1 droit des affaires.

Si c'est l'inverse, c'est un M1 droit social

Par **PeterAlawi**, le **07/08/2015** à **10:48**

A priori c'est un M1 droit social.

L'intitulé de ton M1 laisse penser que le droit social est une branche du droit des affaires (avec par exemple le droit fiscal, le droit bancaire ...).

Donc selon moi c'est un M1 à dominante droit social avec le reste de matières de droit des affaires.

Par exemple c'est comme un M1 droit public spécialité droit des marchés publics. Le droit des marchés publics est une branche du droit public parmi d'autres (droit constitutionnel, droit de l'UE ...).

Par **tholme17**, le **08/08/2015** à **16:07**

Merci pour vos réponses ! Donc selon vous avec un tel master je pourrais pas postuler à des M2 qui demandent un M1 en droit des affaires ?